



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LIVRET SCOLAIRE

pour l'examen du
baccalauréat général

SERIE LITTÉRAIRE (L)

(Arrêté du 4 mai 2004)

NOM DU CANDIDAT :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Etablissement :

Cette présentation du livret scolaire a pour objectif de permettre aux examinateurs à l'issue des épreuves orales et aux jurys lors des délibérations de mieux prendre en compte le travail effectué par les élèves au cours de leur scolarité en classes de première et terminale.

Afin de faciliter le travail des professeurs qui ont la charge de renseigner le livret scolaire et son utilisation par les examinateurs, il est utile de préciser l'objectif de chacune des rubriques qui le constituent et, le cas échéant, la manière dont elles doivent être remplies.

1. L'EVALUATION CHIFFREE DES RESULTATS :

Elle fait apparaître non seulement la progression de l'élève au cours des trois trimestres mais permet aussi de situer ses résultats par rapport à la classe.

2. LES APPRECIATIONS DES PROFESSEURS :

Elles sont complétées par une indication du niveau atteint par l'élève dans la maîtrise d'un certain nombre de savoirs et de savoir-faire considérés comme fondamentaux pour chaque discipline.

3. INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT OU A LA CLASSE :

Cette rubrique permet au chef d'établissement de porter à la connaissance du jury des renseignements qu'il estime indispensables sur la structure pédagogique de l'établissement ou sur les conditions de déroulement de l'année scolaire.

4. LES AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

A côté des catégories, "avis très favorable/avis favorable/doit faire ses preuves à l'examen", la catégorie "avis assez favorable" doit permettre de distinguer le cas des élèves qui ont fourni un travail régulier et ont obtenu des résultats moyens mais qui leur permettent d'espérer un succès à l'examen, du cas des élèves qui ont eu des résultats médiocres en ayant peu travaillé et qui doivent effectivement faire leurs preuves à l'examen.

*

* *

Aux termes du décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993 modifié portant règlement général du baccalauréat général, **aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné ce livret ; le visa du Président du jury, accompagné de sa signature, atteste de cette consultation.**

Il est précisé que la consultation du livret scolaire doit avoir lieu, lors des délibérations qui suivent le premier groupe d'épreuves et lors des délibérations qui suivent le second groupe d'épreuves. Elle peut en effet permettre au jury, le cas échéant, de relever les notes du candidat des quelques points qui lui manquent pour être admis à l'issue du groupe d'épreuves. En particulier, l'avis de l'équipe pédagogique attribué à chaque élève sera systématiquement communiqué aux membres du jury lors de la délibération concernant chaque candidat, leur signalant ainsi les cas de contre-performances les plus évidents.

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Photographie d'identité
avec le cachet de
l'établissement

SCOLARITE AU COLLEGE ET AU LYCEE

Classes	Année scolaire	Etablissement		Commune (2)
6 ^e	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
5 ^e	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
4 ^e	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
3 ^e	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
2 ^e	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
1 ^{ère}	___ - ___			
	___ - ___	(1)		
Terminale	___ - ___	(3)		
	___ - ___	(1)		

FRANCAIS EN CLASSE DE SECONDE

EVALUATION CHIFFREE						APPRECIATION DU PROFESSEUR			NOM ET SIGNATURE DU PROFESSEUR
Note moyenne de l'élève	Moyenne annuelle de l'élève	Moyenne annuelle de la classe	Pourcentage des élèves ayant une moyenne annuelle			Cocher par discipline et par critère le niveau atteint sur l'ensemble de l'année scolaire :			
			<8	≥8 et <12	≥12	1 - Satisfaisant	2 - Moyen	3 - Insuffisant	
1 ^{er} tr.									
2 ^e tr.									
3 ^e tr.									

(1) La seconde ligne de chaque classe est prévue pour un éventuel redoublement.

(2) En cas d'études par correspondance, indiquer le domicile de l'élève.

(3) signaler le cas échéant, la scolarité effectuée en section européenne ou de langue orientale ou en section internationale

SE : section européenne; SLO : section de langue orientale; SI : section internationale.

NOM DE L'ELEVE : _____

SERIE L

ANNEE SCOLAIRE 20__ - 20__

Prénoms : _____

CLASSE DE PREMIERE

Date de naissance : _____

Etablissement

Effectif de la division

--

--

DISCIPLINES	EVALUATION CHIFFREE					APPRECIATION DES PROFESSEURS							NOM ET SIGNATURE DU OU DES PROFESSEURS		
	Note moyenne de l'élève	Moyenne annuelle de l'élève	Moyenne annuelle de la classe	Pourcentage de: élèves ayant une moyenne annuelle			Cocher par discipline et par critère le niveau atteint sur l'ensemble de l'année scolaire : 1 - Satisfaisant 2 - Moyen 3 - Insuffisant								
				<8	≥ 8 et <12	≥ 12								1	2
OPTIONS FACULTATIVES															
LATIN	1er tr.						- Connaissance de la langue - Maîtrise des méthodes - Connaissance de la civilisation et de la littérature								
	2e tr.														
	3e tr.														
	tr.														
GREC	1er tr.						- Connaissance de la langue - Maîtrise des méthodes - Connaissance de la civilisation et de la littérature								
	2e tr.														
	3e tr.														
	tr.														
LANGUE VIVANTE 3 (étrangère ou régionale)	1er tr.						- Compréhension de la langue parlée - Expression orale - Compréhension de documents écrits - Expression écrite								
	2e tr.														
	3e tr.														
	tr.														
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1er tr.						- Niveaux atteints dans les compétences sollicitées lors des activités enseignées - Appréciation globale de la capacité à s'entraîner de façon autonome								
	2e tr.														
	3e tr.														
	tr.														

NOM DE L'ELEVE : _____

SERIE L

ANNEE SCOLAIRE 20__ - 20__

Prénoms : _____

CLASSE TERMINALE

Date de naissance : _____

Etablissement

Effectif de la division

--

--

DISCIPLINES	EVALUATION CHIFFREE					APPRECIATION DES PROFESSEURS			NOM ET SIGNATURE DU OU DES PROFESSEURS					
	Note moyenne de l'élève	Moyenne annuelle de l'élève	Moyenne annuelle de la classe	Pourcentage de: élèves ayant une moyenne annuelle			Cocher par discipline et par critère le niveau atteint sur l'ensemble de l'année scolaire : 1 - Satisfaisant 2 - Moyen 3 - Insuffisant							
				<8	≥8 et <12	≥12				1	2	3		
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE														
A R T S	ou		1er tr.						Savoirs et compétences dans : - la recherche et la création documentaire - la composante culturelle - la composante technique et méthodologique Investissement personnel et compétences développées dans le croisement des diverses disciplines					
	HISTOIRE DES ARTS		2e tr.											
			3e tr.											
TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES														
TPE						- Capacité à sélectionner et à analyser des informations								
						- Capacité à adapter la démarche au sujet								
						- Pertinence de la production au regard du sujet								
						- Clarté et qualité de la synthèse écrite								
						- Capacité à argumenter ses choix								
						- Implication personnelle dans le travail en équipe								

CLASSE TERMINALE**Informations particulières relatives à l'établissement ou à la classe susceptibles d'éclairer le jury :**

AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE			VISA et éventuellement OBSERVATIONS du Chef d'Etablissement	VISA du Président du jury
Effectif de la division	<input type="checkbox"/>	Faire une croix en face de l'avis qui concerne l'élève		
Avis très favorable				1er groupe d'épreuves
Avis favorable				Date :
Avis assez favorable				Signature :
Doit faire ses preuves à l'examen				
			Date :	2ème groupe d'épreuves
			Signature :	Date :
				Signature :

Signature de l'élève Cachet de l'établissement

CLASSE TERMINALE (élève redoublant)**Informations particulières relatives à l'établissement ou à la classe susceptibles d'éclairer le jury :**

AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE			VISA et éventuellement OBSERVATIONS du Chef d'Etablissement	VISA du Président du jury
Effectif de la division	<input type="checkbox"/>	Faire une croix en face de l'avis qui concerne l'élève		
Avis très favorable				1er groupe d'épreuves
Avis favorable				Date :
Avis assez favorable				Signature :
Doit faire ses preuves à l'examen				
			Date :	2ème groupe d'épreuves
			Signature :	Date :
				Signature :

Signature de l'élève Cachet de l'établissement